

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 14 décembre 2023  
Date de publication : 28 décembre 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	PRAT Hervé
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
MANGIN Isabelle	GERMOND Daniel	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GIROD Isabelle	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	GOMET Nicolas	LAGNIEN Jacques
THEVENIN Hélène	JARROT-MERMET Laëtitia	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David  
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette  
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry  
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle  
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

---

**Objet : Contrat de prêt à usage au profit de Monsieur MARESCHAL**

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

Le 9 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a fait l'acquisition auprès du Groupe KOHLER d'un ensemble de propriété hétérogène hors périmètre clos de l'usine reprise par AKTYA.

Au sein de cet ensemble se trouvent de nombreux terrains de type prairie, classés en zone Naturelle du PLUI et pour certains déjà prêtés, exploités notamment par Monsieur MARESCHAL Christophe sur les parcelles cadastrées à Damparis section AO 28p (pour une surface d'environ 900 m<sup>2</sup>), AO 71 et AO 112.

Aujourd'hui ces parcelles ne présentant aucun intérêt dans un futur proche pour la Collectivité, il est proposé qu'un contrat de prêt à usage soit signé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur MARESCHAL afin de notifier les droits et les devoirs de chaque partie durant la période de prêt.

Ce contrat de prêt à usage est consenti pour une durée d'un an prenant effet à compter de la date de signature par les deux parties. Au-delà de son terme, le contrat se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, faute de congé donné par l'une des parties en lettre recommandée avec accusé de réception, un mois au moins avant l'expiration de la période en cours.

Les parcelles prêtées doivent être exclusivement utilisées par l'emprunteur à des fins agricoles, à savoir la fauche. Enfin ce contrat de prêt est consenti à titre gratuit et ne pourra en aucun cas être assimilé à un bail rural.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes du contrat de prêt à usage entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et Monsieur MARESCHAL pour la fauche sur les parcelles AO 28p, AO 71 et AO 112 sises à Damparis,
- **DE PRÉCISER** que ce prêt est consenti à titre gratuit,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à usage ci-annexé ainsi que toute pièce se rattachant à la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Développement Economique
- Monsieur MARESCHAL

*Jean-Pascal FICHERE.*

